

## **Rapport de la commission des finances- Préavis no 40 relatif à l'augmentation du capital de Thermorésô SA**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M. Georges Grandjean 1<sup>er</sup> membre

M. Eric Dällenbach rapporteur

Mme Angelita Galvez

M. Daniel Calabrese

M. Rodolphe Chatagny

M. Samuel Freuler

Mme Iulica Gorgoni

M. Guillaume Labouchère

Mme Isabelle Wegmann

s'est réunie les 26 mars, 16 avril et 23 avril

Absents ou excusés : le 26 mars :Mme Gorgoni et Messieurs Freuler, Chatagny

### **Remerciements**

Les membres de la Cofin remercient MM. Gilles Davoine et Julien Ménoret pour leur disponibilité ainsi que M. Genoud pour les informations transmises et les réponses données à nos nombreuses questions.

### **Préambule**

La commune de Gland a intégré le processus de Cité de l'énergie en 2009. La municipalité a adopté un programme d'actions dans le domaine de l'énergie visant la réduction de la consommation de l'énergie ainsi qu'à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable. Ceci concerne en particulier le développement des systèmes de chauffage à distance alimentés par diverses énergies et la géothermie.

Afin de gérer le problème énergétique une société Thermorésô a été créée en 2016. Le conseil communal, sur proposition de la municipalité, a décidé d'accepter cette création de société dans sa séance du 23 juin 2016. Un montant de fr. 250'000.- a été libéré, ce qui représente 10 % des actions de la société.

Aujourd'hui le registre des actionnaires se présente comme suit :

### ThermorésÔ SA, à Vinzel

#### Registre des actionnaires et liste des ayants droit économiques (art. 686 et 697I CO)

<i>Date d'acquisition</i>	<i>Actions</i>	<i>Actionnaires (nom, prénom, adresse)</i>	<i>Ayants droit économiques<sup>1</sup> (nom, prénom, adresse)</i>	<i>Usufruitiers (nom, prénom, adresse)</i>
30.08.2017 (constitution)	10'000 actions nominatives de CHF 100.--	Romande Energie Holding SA, Rue de Lausanne 53 1110 Morges	Romande Energie Holding SA, Rue de Lausanne 53 1110 Morges	
30.08.2017 (constitution)	10'000 actions nominatives de CHF 100.--	Société électrique intercommunale de la Côte SA Route des Avouillons 2 1196 Gland	Société électrique intercommunale de la Côte SA Route des Avouillons 2 1196 Gland	
30.08.2017 (constitution)	2'500 actions nominatives de CHF 100.--	Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA Chemin des Ancelles 5 1170 Aubonne	Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA Chemin des Ancelles 5 1170 Aubonne	
30.08.2017 (constitution)	2'500 actions nominatives de CHF 100.--	Commune de Gland	Commune de Gland	

<sup>1</sup>si plus de 25 % du capital-actions ou des voix

Renens, le 30 août 2017.

Le préavis municipal parle de l'étape 2 du développement du chauffage à distance ce qui augmenterait le capital de fr. 9 millions.

Soit :

Romande énergie . Fr. 3'600'000.-

SEIC Fr. 3'600'000.-

Ste élec Aubonne Fr. 900'000.-

Commune Gland Fr. 900'000.-

En outre, il est prévu pour 2022 les étapes 3 et 4, en cas de succès du forage géothermique de moyenne profondeur, d'augmenter à nouveau le capital de fr. 33'000'000.- soit de **fr. 3'300'000.-** à la charge de la commune de Gland.

**Ainsi la participation totale de la commune s'élèverait à fr. 4'450'000.-**

A cela, il convient d'ajouter que la SEIC, dont la commune est actionnaire à 35,8 % , pourrait augmenter son capital. La participation théorique éventuelle d'une augmentation de capital à la charge de la commune pourrait être de **CHF 6'372'000.-** ( soit 35,8 % de CHF 17'800'000.-) Toutefois, après information auprès de la municipalité, il semblerait que la SEIC aurait des réserves suffisantes pour ce genre d'investissement.

Nous avons étudié ce dossier au vu des éléments à notre disposition. Nous reprenons un extrait des questions posées.

### **Que se passerait- il s'il y avait refus du préavis ?**

La réponse à cette question nous permettrait de savoir dans quel contexte se trouve la commune et l'éventuelle marge de manœuvre du conseil communal.

Il y aurait un fort impact négatif en termes d'image et de communication pour la Ville de Gland qui fait la promotion active d'une « Cité de l'Energie ».

Il serait également difficile de mesurer l'impact envers les actionnaires actuels et la présence de Gland au sein du Conseil d'administration.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires qui réglerait ce genre de situation (refus d'un actionnaire de participer à une augmentation de capital) et les statuts sont silencieux en la matière.

Le scénario le plus plausible est que l'augmentation de capital se ferait sans la commune de Gland.

### **Quelle sera la rentabilité actuelle et future au niveau de l'argent engagé par la commune et celui par la SEIC ?**

La rentabilité du plan financier calculé sur un TRI ( taux de rendement interne ) projet cible min est de 5.5% après impôts sur une durée d'exploitation du CAD ( chauffage à distance ) de 40 ans (50% fond propres et 50% emprunt à 2.35%) selon la version communale. Ces chiffres sont basés sur l'hypothèse d'un business plan pour une phase d' expansion vers 2020 s'il fallait être financé par l'emprunt. Hypothèse pessimiste vu les conditions actuelles du marché.

Le rendement indirect de la SEIC appartient à cette dernière.

### **Y a – t- il une possibilité de financement par les montants affectés ? (Rubrique 823 ) ?**

Les fonds de réserve n'ont pas d'équivalent en liquide sur un compte bancaire. Ils servent à amortir des investissements, mais pas à les financer.

Le solde du fonds de réserve « Développement durable » au 31 décembre 2017 est de CHF 886'445.27, insuffisant pour amortir la participation initiale de CHF 250'000.- et le second apport de CHF 900'000.-, encore moins concernant les éventuels apports futurs pour les phases suivantes de développement du projet.

### **Dans le futur serons -nous encore en présence de clients captifs ou pas ?**

Au travers de contrats de fourniture de chaleur de longue durée (25 à 30 ans) les clients seraient rendus captifs pour autant qu'ils souscrivent un abonnement.

### **Compte tenu du fait que la SEIC est partie prenante, la commune devra-t-elle à nouveau passer à la caisse pour l'augmentation de capital ?**

La commune est partie prenante pour 35.8 % dans le capital de SEIC SA.

La décision de participation de cette SA à ThermorésÔ SA lui appartient.

Par son représentant au conseil d'administration la commune de Gland est partie prenante de la décision mais n'est pas majoritaire.

C'est la SEIC qui investira à hauteur de 40 %, Gland étant actionnaire de SEIC.

## **Quelle sera l'activité réelle de Thermorésô ?**

Il n' y aura aucun collaborateur. Les activités de direction, gestion de projets, démarche commerciale, admin, ainsi que les activités d'exploitation seront prestées par les entreprises coactionnaires et seront refacturées à Thermorésô SA.

## **Appréciation**

- Il est difficile de ne pas soutenir cette augmentation de capital vu les premières décisions prises.
- La commune va au devant d'investissements importants dans des sociétés privées dont elle n a pas la majorité.
- La commune en tant que telle perdra une partie de sa latitude financière.
- La commune devrait retirer des dividendes relevant de ses participations
- La commune favorise ainsi des partenaires locaux pour ses propres consommateurs.

## **Voeu**

La Cofin demande à ce que la société Thermoresô S.A. déplace son siège à Gland pour des raisons fiscales entre autres, compte tenu du fait que la société ne fournira ses services qu'à des Glandois. Le domicile de cette dernière avait été fixé à Vinzel pour des raisons de synergie avec Energeô. Selon l'estimation de la municipalité, on pourrait parler d'un montant d'impôt communal oscillant entre CHF 40'000.- et CHF 60'000.-.

## **Conclusions**

Considérant ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal de décider de la manière suivante :

**Adopter le préavis no 40 relatif à l'augmentation du capital de Thermorésô SA tel que proposé par la municipalité pour cette 1ère étape.**

**Autoriser la Municipalité à procéder à l'augmentation du capital de Thermoresô SA à concurrence de CHF 900'000.- soit la part de la ville de Gland de 10 % dans le capital de la société anonyme.**

**Autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 900'000.-**

Georges Grandjean  
1 er membre

Eric Dällenbach  
rapporteur

Angelita Galvez

Daniel Calabrese

Rodolphe Chatagny

Samuel Freuler

Iulica Gorgoni

Guillaume Labouchère

Isabelle Wegmann

Gland, le 23 avril 2018